

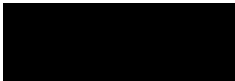
Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 4 septembre 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.183**



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 2 juillet dernier, visant à obtenir les rapports d'inspection détaillés reliés à la Loi sur la lutte contre le tabagisme, pour chacun des commerces obtenus dans la liste de votre demande d'accès à l'information précédente (N/Réf. : 1847 00/2024-2025.119) dans les deux catégories (avis de non-respect et infraction).

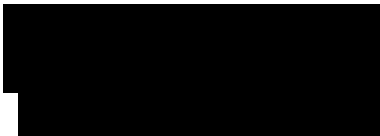
En réponse à votre demande d'accès, vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre demande.

Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés puisqu'ils contiennent des renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées, et ce, conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière

p. j. 3